

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 avril 2019  
Rapporteur :  
Madame Marie-Thérèse LE ROY**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/04/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019  
(accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution de la subvention annuelle à la Mission Locale**

**Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action d'associations œuvrant en direction de la jeunesse et de l'insertion. La présente délibération porte sur l'attribution de la subvention globale 2019 à la Mission Locale du Pays de Cornouaille.**

**\*\*\***

La Mission Locale du Pays de Cornouaille, association Loi de 1901 en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, mène son action sur la communauté à partir de son site central quimpérois et de ses antennes de Kermoysan et de Briec.

Exerçant un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement, elle accueille en individuel ou anime des accueils collectifs et accompagne les parcours d'insertion en vue de l'accès à l'emploi, à la formation ou à la qualification professionnelle en activant tous les dispositifs, mobilisant tous les partenaires utiles ou assurant elle-même des prestations.

4 921 jeunes du territoire communautaire ont été suivis par la Mission Locale en 2017, dont 1 807 pour un premier accueil.

Pour l'ensemble de la Cornouaille, la Mission Locale compte 48,9 ETP et met en œuvre un budget annuel de 3 M€, financé schématiquement par l'Etat (23%), Conseil régional (7%), CD29 (8,6%), communautés de communes et d'agglomération (13%) dont QBO (6,5%), financements spécifiques sur actions (essentiellement dispositifs Etat : 28%).

Elle est pilotée par un conseil d'administration de 35 membres dont 3 élus désignés par Quimper Bretagne Occidentale, qui sont également membres du bureau (16 membres).

La Mission Locale a bénéficié en 2018 d'un total de subvention de fonctionnement de 192 500 € de Quimper Bretagne Occidentale dont 43 000 € affectés au loyer annuel du site central.

La Mission Locale sollicite pour 2019 une subvention globale de 194 040 €. Il est proposé de maintenir la dotation annuelle et de lui attribuer une subvention de 192 500 € au titre du fonctionnement global dont 43 000 € pour le loyer annuel.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer une subvention globale 2019 au titre du fonctionnement d'un montant de 192 500 € dont 43 000 euros sont affectés au loyer annuel (ligne budgétaire 422-6574-710-7102) ;

2 - d'autoriser monsieur le vice-président délégué à la jeunesse et l'insertion ainsi qu'à la politique de la petite enfance à signer l'avenant financier correspondant.